

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

**PRESENTS** : G. PILLOUX, A.-M. BAILLEUL, G. PERRET, R. PERRIER, S. BRUN, C. BAZIN, J.-L. BALLEST, M.-C. BRUN, P. LE NORMAND, N. MONTANIER, I. MONOD, C. PETIT, S. CALAMAND.

**ABSENTS EXCUSES** : C. CARRARA, P. GOJON, B. LAURENT, C. MONTEIL, B. VIDALE, J.-B. BUISSON.

C. PETIT a été élue secrétaire de séance

**Ouverture de la séance : 20h00**

**Clôture de la séance : 21h30**

L'ordre du jour proposé était le suivant :

**Finances :** Délibérations : vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019  
Délibérations : affectation des résultats 2019  
Délibération : vote de subventions aux associations

**Personnel :** Délibération : création d'un poste non permanent au service périscolaire

**Questions et informations diverses**

**Points ajoutés :** Délibération : convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants  
Délibération : fixation des tarifs de la cantine pour les élèves titulaires d'un P.A.I.

**1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 à l'unanimité.**

### Finances

#### 2/ Délibération 04/2020

**Budget de l'eau :  
approbation du  
compte de gestion  
2019**

Sur le rapport de M. Gilles PILLOUX, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.49,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et a procédé à toutes les

- opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget annexe de l'eau ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public.

**3/ Délibération 05/2020**

**Budget principal :  
approbation du  
compte de gestion  
2019**

Sur le rapport de M. Gilles PILLOUX, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et la décision modificative qui s'y rattache, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public.

#### 4/ Délibération 06/2020

**Budget de l'eau :  
adoption du compte  
administratif 2019**

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Guy PERRET, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. PILLOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		196 119,05		196 119,05
Opérations de l'exercice	37 328,62	59 848,70	235 755,37	173 905,50	273 083,99	233 754,20
Résultats de l'exercice		22 520,08	61 849,87		39 329,79	
Restes à réaliser	0	0	34 937,28	0	34 937,28	0
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>22 520,08</b>		<b>134 269,18</b>		<b>156 789,26</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé, et délibéré à l'unanimité, le Maire s'étant retiré,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**ADOpte** le compte administratif 2019.

#### 5/ Délibération 07/2020

**Budget principal :  
adoption du compte  
administratif 2019**

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Guy PERRET, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. PILLOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative intervenue au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		356 484,45		356 484,45
Opérations de l'exercice	2 779 059,69	3 290 168,67	1 264 675,45	1 050 314,46	4 043 735,14	4 340 483,13

Résultats de l'exercice		511 108,98	214 360,99			296 747,99
Restes à réaliser	0	0	270 414,51	0	270 414,51	0
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>511 108,98</b>		<b>142 123,46</b>		<b>653 232,44</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé, et délibéré à l'unanimité, le Maire s'étant retiré,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**ADOpte** le compte administratif 2019.

**6/ Délibération 08/2020**

**Budget de l'eau :  
affectation des  
résultats 2019**

Le Conseil municipal, suite au vote du compte administratif, constate les résultats 2019 suivants :

**- Section de fonctionnement**

Excédent ..... 22 520,08 €

**- Section d'investissement**

Excédent ..... 134 269,18 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** pour le budget primitif 2020 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 ;
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001.

**7/ Délibération 09/2020**

**Budget principal :  
affectation des  
résultats 2019**

Le Conseil municipal, suite à l'adoption du compte administratif, constate les résultats 2019 suivants :

**- Section de fonctionnement**

Excédent ..... 511 108,98 €

**- Section d'investissement**

Excédent ..... 142 123,46 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** pour le budget primitif 2020 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 ;
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001.

**8/ Délibération 10/2020**

**Vote de subventions aux associations**

M. le Maire présente un dossier de demande de subvention de fonctionnement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer la subvention à l'association suivante, précisant que cette dernière doit, par tout moyen de communication approprié, faire apparaître la commune de SEYSSEL en tant que financeur :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT en €
<b>Union Commerciale du Pays de SEYSSEL</b> Organisation de la manifestation « Noël au Pays de SEYSSEL » - édition 2019	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>

**Personnel**

**9/ Délibération 11/2020**

**Création d'un poste non permanent au service périscolaire**

Monsieur le Maire expose que le service périscolaire a actuellement à faire face à une surcharge temporaire de travail engendrée par la mise en place d'un second service de cantine à l'école élémentaire.

Il propose pour répondre à ces besoins, la création d'un emploi jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

**DE CREER** un emploi temporaire et de recourir à un agent contractuel conformément à l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

- durée du contrat : du 24/02/2020 au 05/07/2020
- temps de travail : 24 heures 30 minutes par semaine
- nature des fonctions : agent affecté au service de la restauration scolaire et à l'entretien des locaux scolaires
- niveau de recrutement : agent de catégorie C
- niveau de rémunération : indice brut 353, indice majoré 329,

**D'AUTORISER** M. Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

## Chats errants

### 10/ Délibération 12/2020

**Convention pour la  
stérilisation et  
l'identification des  
chats errants**

M. le Maire rappelle que, concernant la problématique de la présence importante de chats errants en milieu urbanisé à SEYSSEL, il s'était engagé auprès du conseil municipal lors de la séance précédente, à soumettre au vote un projet de convention avec la fondation 30 millions d'amis pour une prise en charge financière de 50% par opération de stérilisation et d'identification.

Il donne lecture du projet de convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention visé ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis.

## Services péricolaires

### 11/ Délibération 13/2020

**Fixation des tarifs  
de la cantine pour  
les élèves titulaires  
d'un P.A.I.**

Monsieur le Maire expose que, principalement en raison d'allergies alimentaires, certaines familles sont contraintes de fournir le repas de leur enfant demi-pensionnaire. Ces situations sont systématiquement formalisées par le biais d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

Pour ces élèves, qui ne prennent pas le repas servi par la Commune, il propose à l'assemblée, avec l'accord du Conseil d'école, de minorer le tarif de cantine.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de minorer les tarifs de cantine de 50 % pour les élèves titulaires d'un P.A.I. ne pouvant prendre le repas servi par la cantine.

### 12/ Questions et informations diverses

M. Le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal et le personnel communal pour le travail accompli au cours du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h30.